



RÈGLEMENT de l'AS UGINE Football



Catégories U13- U15

Madame, Monsieur,

En prenant une licence de football pour votre enfant à l'AS Ugine Football, vous vous engagez à respecter et à faire respecter à votre enfant, le présent règlement.

Merci de le lire attentivement ainsi que votre enfant et de le signer.

Article 1 : Respect et politesse

- Le joueur salue ses coéquipiers et ses entraîneurs à son arrivée et avant de partir.
 - Le joueur et ses parents sont dans une attitude respectueuse tant envers les coéquipiers qu'envers les entraîneurs et personnes alentours (parents – dirigeants – adversaires – arbitres) – Les insultes et incivilités n'ont pas leur place sur et autour du terrain. Le football est un sport d'équipe. L'esprit d'entraide et de solidarité est primordial dans la recherche de plaisir et de progression.
- Les entraîneurs sont des bénévoles qui viennent partager leur passion avec nos licenciés. Chacun (parents et enfant) leur doit le respect. Le dialogue est toujours possible selon les règles de courtoisie et de respect qui s'imposent.

Article 2 : Assiduité

Il est attendu que le joueur soit présent à l'entraînement et aux matchs auquel il est convoqué, sauf pour motif recevable (maladie – événement familial – problème de transport).

En cas d'absence, il est **obligatoire de prévenir l'entraîneur** suffisamment à l'avance pour anticiper sur une modification de séance si besoin.

S'il s'avère qu'un joueur est anormalement absent ou s'il n'a pas prévenu 2 fois de suite, il sera convoqué devant la commission d'éthique.

Nous rappelons que le football est un sport d'équipe. Une absence a des conséquences sur les autres joueurs, l'entraîneur, les parents et aussi sur le club qui reçoit ou qui se déplace si nous devons annuler. Il est important d'en mesurer les conséquences, y compris financières pour notre club.

Nous vous informons que les entraînements et matchs ne seront suspendus que pendant la trêve hivernale. Au-delà, même si les entraînements ne peuvent avoir lieu sur le terrain, le joueur sera accueilli et attendu pour de la préparation physique et / ou des actions éducatives en intérieur qui ont, aussi, toute leur importance. **Sa présence est recommandée.**

Article 3 : Ponctualité

Le joueur se doit d'être présent 15 minutes avant l'heure de début de l'entraînement ou de convocation au match, afin d'avoir le temps de se préparer. Cela permet de commencer à l'heure avec l'effectif complet ou de partir à l'heure en déplacement.

Il est obligatoire de prévenir en cas de retard qui doit rester exceptionnel.

Si un joueur est anormalement en retard ou s'il ne prévient pas 2 fois de suite, il sera convoqué devant la commission d'éthique.

Article 4 : Respect du matériel et des locaux

Il est attendu que le joueur respecte le matériel et les locaux mis à sa disposition.
Toute détérioration dont il serait responsable devra être assumée financièrement par ses parents.

Il sera mis à contribution pour ranger le matériel.

Il est attendu qu'il utilise les vestiaires selon les règles du savoir-vivre (pas d'urine dans les douches, utilisation des poubelles). Il sera amené à être responsable de vestiaire, à tour de rôle, dans ce cas il devra ramasser les affaires oubliées et les remettre à l'entraîneur et il devra passer un coup de raclette au sol pour enlever l'eau stagnante.

Article 5 : Responsabilité de l'AS Ugine Football

L'AS Ugine Football est responsable du joueur dès son arrivée au vestiaire jusqu'à sa sortie du complexe sportif.

L'AS Ugine Football est responsable du joueur dès son arrivée au foyer en cas de déplacement et jusqu'au retour au foyer sauf si le parent accompagne l'enfant en déplacement.

Il est donc de la responsabilité des parents d'être à l'heure pour récupérer leur enfant à la fin de l'entraînement, du match ou au retour du déplacement s'ils ne souhaitent pas qu'il rentre par ses propres moyens.

Article 6 : Vie associative et suivi de votre enfant

En prenant une licence de football pour leur enfant à l'AS Ugine, les parents s'engagent à **accompagner l'équipe à l'extérieur au moins 2 fois au cours de la saison** afin de permettre une rotation des parents qui suivent les équipes.

Cela est important aussi pour les jeunes que leur parents s'investissent dans leur activité sportive, il en va de leur plaisir de jouer et même, de leur progression.

Les parents s'engagent à participer à l'**ouverture de la buvette au moins 2 fois dans la saison** afin de permettre une rotation des parents bénévoles.

Au-delà de ces deux besoins fondamentaux pour le bon déroulement de la saison de football de votre enfant, l'AS Ugine sera heureuse de vous accueillir sur ses autres manifestations et actions selon vos disponibilités et envies.

Article 7 : utilisation du groupe Whatsapp ou de Sport Easy

Il est demandé qu'au moins l'un des deux parents soit référencé dans le groupe Whatsapp de la catégorie de son enfant et qu'il ait un compte fonctionnel sur Sport Easy si ce support est utilisé par l'entraîneur.

En U13 et U15, les licenciés sont encore mineurs, il relève de **la responsabilité des parents d'avoir les informations en temps et en heure et de pouvoir prévenir en cas d'absence ou de retard.**

Il est rappelé que ces supports de communication sont utilisés à titre informatif. Ils ne sont pas le lieu de questionnements personnels ou relevant des instances décisionnaires et organisatrices du club. Pour cela, merci de privilégier les entretiens en privé et de vous adresser aux interlocuteurs concernés.

Article 8 : initiation à l'arbitrage et à la fonction d'éducateur

Il est attendu du joueur qu'il participe à l'une des deux réunions de présentation de l'arbitrage organisée en septembre et en janvier afin de compléter sa formation footballistique.

Il sera sollicité pour arbitrer les matchs et / ou plateaux des catégories plus jeunes lorsque cela sera nécessaire.

Il est possible de devenir arbitre officiel en suivant un module de formation au District de Savoie. Merci de vous rapprocher de l'entraîneur de votre catégorie si cela vous intéresse.

A l'AS Ugine Football, nous formons de jeunes éducateurs. Si le joueur est intéressé, il est possible qu'il intègre une catégorie en lien avec l'entraîneur référent pour se former. Des formations peuvent aussi être proposées au District de Savoie, entièrement financées par l'AS Ugine. Merci de vous rapprocher de l'entraîneur de votre catégorie si cela vous intéresse.

Lu et approuvé.

Signature du père :

Signature de la mère :

Signature du licencié / de la licenciée :